



L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC

MÉMOIRE présenté par l'AAPQ

PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE VILLE DE MONTRÉAL, 2004

INTRODUCTION

Le projet de politique du patrimoine est d'une importance critique et sa réalisation est assurément reçue favorablement. Le document préliminaire, qui énonce les grandes plates-formes et lignes directrices, est pertinent et bien amené dans son ensemble. Évidemment, si l'on s'attarde à des sujets précis, le document ne présente pas de détails spécifiques à leurs égards, et c'est dans ce contexte que j'apporterai une réflexion sur le volet traitant de près ou de loin à l'architecture de paysage, conséquemment, le patrimoine paysager.

Il est vu d'un bon œil de reconnaître le patrimoine paysager parmi les champs de patrimoine spécifique à la métropole. Ainsi, la Ville de Montréal s'arrime aux tendances actuelles, que ce soit au Québec, au Canada ou en France, en matière de patrimoine. Dans ce sens, la politique du patrimoine apparaît comme un geste fort encourageant, mais le patrimoine paysager demeure pour l'instant diffus et pourrait à l'inverse, bénéficier d'un champ et d'une portée plus large, d'une prise de position plus claire et d'une vision englobante. Le présent texte apportera certains éléments de réflexion à cet égard; il sera question de commentaires sur la notion « paysages », de préoccupations paysagères, de pistes à suivre et finalement de recommandations.

COMMENTAIRES

Une notion de « paysages » diluée

La notion de « paysages » est d'entrée de jeu empreint d'ambiguïté, de non compréhension de sa définition. Ce manque de clarté provient du fait que l'architecture de paysage n'est pas présentée comme un tout, mais plutôt comme une multitude de notions et d'objectifs en lien ou non entre eux. Cette démultiplication ou ce démantèlement de cette notion est perceptible via la surcatégorisation de celle-ci : patrimoine paysager, aménagement associé au paysage, paysage bâti, environnement, patrimoine naturel, composition paysagère, qualité paysagère, paysage, paysage urbain, paysage humanisé. En plus, le Projet de politique du patrimoine hésite entre l'utilisation du terme architecture de paysage (p. 31) et architecture du paysage (p.25 et p.45).

La notion de « paysages » est désormais de tous les usages, mais au détriment toutefois de la compréhension de sa signification intrinsèque. Elle se retrouve intimement rattachée au projet de paysage aménagé (ex. Place Riopelle), au paysage urbain - de type ambiance (achalandage et affichage rue Saint-Catherine et Saint-Denis) – de type visuel (ensemble paroissial Saint-Joachim de Pointe-Claire), au paysage naturel (Boisé de l'Anse-à-l'Orme), au paysage aménagé et protégé au profit scientifique (Arboretum Morgan), au paysage des berges et rives (port, résidences, parc des Écluses, Cap Saint-Jacques), jusqu'aux paysages vernaculaires, lieux devenus « significatifs » par la somme des ses parties composantes (tel les quartiers d'après guerre, les ruelles, etc.), de même qu'aux lieux de mémoire, qui s'inscrivent dans la mémoire collective et qui sont rattachés à une personne, une activité ou un événement (glissade au lac aux castors, le balcon de l'hôtel de ville, le parc Belmont, etc).

Le patrimoine paysager recoupe une multitude de champs – naturel, culturel, matériel et immatériel – qui ne peuvent être dissociés et agissant autrement que de donner l'essence même au milieu montréalais. Il faut intégrer le milieu naturel, la protection des ambiances et des vues, les caractères distincts des lieux à la notion « paysages », de même que la notion du temps et du vécu – puisque les paysages sont vivants et évoluent.

L'architecture de paysage (profession qui se préoccupe donc du paysage, voir champs d'activités définis par l'AAPQ) est concernée par les paysages : urbain, ruraux ou naturels, planifiés ou non-planifiés, bâtis ou non-bâtis, aménagés ou réhabilités, de faible échelle ou d'intervention régionale. Le paysage est porteur et raconteur d'histoire et les traces de l'histoire du développement de la ville s'y retrouvent. Le paysage est une notion englobante (synthèse) et non pas parcellaire ou réduite tout simplement aux « espaces verts ou sites dits aménagés ». Partant de l'idée que tout paysage culturel est significatif, comment se limiter à seulement 30% du territoire de Montréal jugé d'intérêt patrimonial, et considérer à moindre effort 70% du territoire qui participe grandement à la qualité du milieu puisqu'en lien physique direct avec lesdits 30%.

Quelques constats sur la notion de « paysages »

Dans cette présentation abstraite de la notion de « paysages », qu'entend-on par *Inventorier le patrimoine paysager à Montréal* (p.49) ? Ensuite, plus qu'un inventaire, il faut une documentation et une analyse des priorités, des catégories, des approches de conservation, de design et d'aménagement. Le Projet de politique du patrimoine ne semble pas encore maîtriser l'entièreté du territoire et dans une optique de conservation du patrimoine, cette dernière est essentielle.

À ce sujet, il y aura lieu de déposer, dans un délai de temps fixe, une méthodologie de travail spécifique au patrimoine paysager, de même qu'une définition élargie et commune de cette notion. Il s'agit d'énoncer clairement les objectifs, les critères d'évaluation, les moyens d'actions et les échéances qui s'y rapportent.

Ensuite, l'on peut se questionner à savoir pourquoi l'encadré de la p.51 *La conservation et la mise en valeur du patrimoine paysager de Montréal*, traite uniquement des grands parcs et des espaces verts aménagés ? Et qu'est-ce qu'un espace vert ? Où est la limite entre l'espace dit vert et celui dit place publique ? La toponymie des espaces urbains (places, parcs, jardins, etc.) semble d'ailleurs fort confuse dans la métropole. Il est pertinent d'élaborer la notion de « paysages » d'abord et ensuite définir le patrimoine paysager en lien avec les autres domaines (agences, arrondissements) et identifier clairement le sens global et spécifique de celui-ci.

L'aspect « paysages » du Projet de politique du patrimoine semble fortement orienté sur le « vert », les aspects environnemental et naturel. Quoique important à juste titre, il est aussi primordial de reconnaître le rôle des places et espaces publics dans l'histoire du développement urbain de la Ville et leurs valeurs patrimoniales qui y sont rattachées. Il s'agit pour l'essentiel d'ajouter clairement la notion « paysages » à la dimension urbaine (patrimoine paysager) en s'attardant spécifiquement sur la place publique, dans son rôle historique et sa participation à la structure urbaine. Il faut s'assurer que la notion de patrimoine paysager incorpore l'histoire des squares et des places publiques sur le territoire – et que la dimension « paysages » soit intégrée aux analyses de valeur patrimoniale urbaine. Il est bien espéré que les experts informés et compétents dans ce domaine participent à l'analyse.

Les lieux actuellement non-construits doivent être minutieusement interrogés afin qu'ils ne disparaissent pas au profit de « mauvais ou irréversibles » projets de développement. Les notions de paysages culturels et de patrimoine paysager peuvent servir d'inspiration et d'orientation pour le développement futur de ses lieux, comme elles l'ont été pour le square Dalhousie et la place Jacques Cartier. La gestion du Quartier international de Montréal (QIM) est un exemple de réussite où paysage et développement urbain cohabitent bien et s'intègrent aux quartiers distincts adjacents. Reconnu par sa qualité de l'aménagement, comme en font foi les prix et mentions reçus, le projet est en grande partie orienté autour d'une mise en valeur de l'espace public : places publiques, rues, passages protégés. La dimension paysage urbain a ici orienté le redéploiement d'un secteur disparate, pour en faire un milieu d'affaires et de vie dynamique.

Une recommandation principale pourrait être, dans la continuité de cette expérience, d'incorporer la dimension « paysages » (architecture de paysage) aux projets multidisciplinaires, et de s'assurer de la présence des disciplines compétentes selon les projets. L'architecture de paysage peut alors jouer un rôle plus déterminant et traiter davantage et s'intégrer aux discussions sur le cadre bâti et le développement urbain.

VERS UN NOUVEAU STATUT PATRIMONIAL : LES PAYSAGES CULTURELS ?

Les places, squares et lieux du domaine public

La place publique (au sens générique) doit être reconnue à sa juste valeur et recevoir un regard plus attentif et critique. La place a joué un rôle déterminant dans l'évolution de la structure urbaine montréalaise : « La place est en fait le chef-lieu du

développement de Montréal » (Choko, 2000) et « Montréal est avant tout reconnue comme une ville de rues et de places » (Charney, 1995). Le terme place publique, tel qu'on l'utilise pour les fins de ce texte, est une appellation générique qui englobe une variété de dénominations (atrium, belvédère, esplanade, galerie, jardin, parc, place, placette, promenade, square, etc.).

La reconnaissance de la place comme patrimoine montréalais doit aussi s'appuyer sur une clarté et une cohérence d'appellation et de caractéristiques. Ainsi, une attention toute particulière doit être portée au patrimoine toponymique des places. Un non-sens plane sur la dénomination de plusieurs places publiques. Aussi, les enseignes de rues pourraient mentionner, à l'exemple de villes européennes, l'ancien nom que portait la rue auparavant ou même mentionner, à l'exemple de Toronto, le quartier (thématique ou légal) dans lequel elles se situent. Il s'agit d'un processus de construction identitaire, ayant pour finalité de redonner un sens élargi au lieu.

Les rues, les quartiers et les institutions, une diversité de « paysages urbains »

Il ne faut pas oublier aussi d'intégrer à la notion de « paysages » les rues, les arbres, les cimetières, les campus universitaires ou encore les vastes terrains institutionnels (hôpitaux, institutions de recherche), les quartiers et les secteurs industriels, les emprises ferroviaires, les rives, ainsi que les infrastructures de transports. Tous ces endroits participent à créer des paysages urbains, composés de plaines ouvertes, d'ensembles d'arbres, intégrant parfois aussi des œuvres d'art, ils sont primordiaux et leur conservation via l'intervention ou la mise en valeur sauront protéger ces lieux souvent oubliés ou peu pris en compte. Mais il faut d'abord connaître ces lieux pour ensuite les reconnaître. Le paysage, terme rassembleur et intégrateur (parce que le sens même du mot signifie « ce que l'on voit »), est un des éléments majeurs de l'identité de la ville (voir définition du Gouvernement fédéral portant sur les paysages culturels). En même temps, il est important de reconnaître les valeurs locales en comparaison des valeurs métropolitaines qui n'ont pas la même portée à plusieurs égards.

Paysages sacrés, ensembles et point de repères (visuels et communautaires)

En plus et d'actualité, les espaces verts des ensembles conventuels qui disparaissent sans considération, méritent une attention et une expertise immédiate. Le couvent des Franciscaines de l'Immaculée-Conception, dans le quartier Nouveau-Rosemont, a vendu une portion notable de son boisé au profit de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, qui l'a transformé en stationnement. Le caractère serein du lieu, empreint d'histoire et de religiosité, en plus d'être adjacent au Couvent de la Résurrection des Frères Franciscains et du Boisé des Pères (Immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle - juridiction municipale - et Grande propriété institutionnelle d'intérêt patrimoniale - arrondissement -), a aujourd'hui perdu une partie de son sens et de ses qualités paysagères.

À l'heure des débats sur l'avenir du Couvent des Carmélites, le projet préliminaire soumis, si accepté tel quel, veille à la conservation des bâtiments historiques et procède en contrepartie, à la disparition et la banalisation de l'espace vert du Carmel. Devant la piètre qualité de l'évaluation paysagère de l'analyse patrimoniale menée par des architectes peu informés et non par des experts en paysages, les promoteurs se sont déresponsabilisés de l'espace, devenu depuis secondaire dans le débat. Il est primordial que de telles incohérences ne se reproduisent plus devant des enjeux si primordiaux.

Concernant un partenariat avec les communautés religieuses pour planifier l'avenir du patrimoine religieux, mentionnons l'effet réducteur de cette possibilité qui sous-évalue la portée de la problématique de conservation des églises et des ensembles paroissiaux.

Une équipe de chercheurs (spécialistes en aménagement, paysage, conservation, ethnologie, sociologie) doit être constituée afin d'analyser et faire les recherches nécessaires qui s'imposent. La présence du patrimoine religieux a un impact majeur dans le paysage urbain montréalais et tous s'accordent pour ne pas voir la qualité du milieu détériorée par la disparition ou la mauvaise reconversion des lieux de culte (terrains et aménagements). À titre d'illustration, l'intersection des rues Saint-Zotique et Saint-Dominique, derrière l'église Saint-Jean-de-la-Croix, a aujourd'hui perdu toute qualité paysagère.

Les paysages souterrains et intérieurs

Enfin, il y a la question du Montréal souterrain, de la ville intérieure. Alors que s'est créé en 2002 l'Observatoire de la ville intérieure (OVI), qui s'intéresse aux aspects de l'activité commerciale, de sécurité, d'accès, de partenariat public-privé, d'orientation et de signalisation et de l'avenir du réseau protégé, il est pertinent de se demander, où et quelle est la place de l'architecture de paysage dans la planification et l'aménagement de la ville intérieure. Espace public montréalais par excellence et vitrine internationale, le RÉSO, en réponse au PATH de Toronto, mérite une attention particulière, une intervention d'architectes paysagistes et une inclusion dans la notion « paysages ».

Patrimoine et paysages de demain

Quelques projets en cours à Montréal soulèvent des interrogations quant à la bonne planification et l'insertion des projets dans le paysage environnant. Il est important qu'il y ait une hiérarchie et une compréhension des enjeux de considération des espaces urbains. L'action paysagère doit être soutenue et présente dans l'aide à la décision. Il est aussi de l'intérêt collectif de planifier et de développer dans une optique de développement durable, de créer, aujourd'hui et pour demain, un milieu naturel et urbain signifiant.

1. Continuité visuelle et impact sur le tissu urbain

L'exemple de la Grande Bibliothèque (en fin de construction) est intéressant à soulever. Sans traiter de l'esthétique du projet, il apparaît un problème d'échelle et de rapport à la rue inefficace. La présence du bâtiment ne semble pas augmenter la qualité du milieu urbain et sa relation avec la rue Berri et la ruelle (avenue Savoir-Place Paul-Émile-Borduas) menant à la rue Saint-Denis est absente. Tout comme le pavillon Judith-Jasmin, la Grande Bibliothèque s'efface plutôt que de participer à l'espace civique de la rue. Il s'agit d'une occasion manquée qui aurait pu être assujettie à une plus grande expertise touchant à la continuité visuelle, à la relation bâti-vidé et à l'impact sur le paysage urbain dans son ensemble.

2. Gestion englobante et gestes significatifs

Dans l'optique d'un nouveau statut patrimonial, pourrait-on voir une meilleure gestion des places et espaces publics. La décision de réaménager le square Viger, comme projet unique plutôt que de l'intégrer dans un vaste projet d'aménagement d'ensemble, est questionnable. Même si plusieurs analyses concernant le secteur sont en cours, comment de ne pas s'attarder à l'avenir de l'axe Berri, de l'ancienne église Saint-Sauveur, de la rue Saint-Antoine et du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, tous en relation directe avec le square Viger. Le retrait des structures de l'artiste de renom Charles Daudelin va-t-il améliorer la qualité du lieu ou déplacer ledit problème (sans-abri). Après avoir vu disparaître l'un des plus beaux squares de Montréal dans les années 60, verra-t-on l'un des derniers exemples de places publiques « modernes » démembrée sans plus de considération ? Ce secteur pourrait s'inspirer du Quartier International de Montréal, afin de planifier un geste d'ensemble plutôt que d'y aller au cas par cas (square Viger, îlot de l'Hôpital Saint-Luc, autoroute Ville-Marie, axe Berri).

3. Vers une banalisation de l'environnement urbain ?

D'un autre ordre d'idée, il est important de faire attention à la banalisation de la pointe du Havre, par exemple, par des projets de tours de condos sans âme avec notamment l'arrivée du Projet Profil. Dans le Bassin Peel, avec les projets de mégacentres de divertissement (notamment Loto-Québec), qu'advient-il des silos qui participent singulièrement à donner l'essence au lieu, à lui donner son caractère industriel ? À Mercier, comment réagir face la venue prochaine d'un power centre ? À Anjou, au centre-ville et ailleurs dans la métropole, comment réagir devant l'érection de tours de condos et de gratte-ciel sans identité et flirtant toujours avec un postmodernisme révolu ?

QUELQUES PISTES

Des spécialistes dans le milieu

Comme mentionné dans le Projet de politique du patrimoine, il est primordial qu'un meilleur partenariat s'effectue entre les milieux universitaires montréalais (écoles, départements, facultés, chaires et centres de recherche), notamment McGill, Montréal et UQAM et la Ville de Montréal.

De nouveaux paysages à reconnaître

Enfin, il faut aussi protéger et mettre en valeur, dans l'optique de conserver un paysage urbain signifiant, ce que l'on appelle l'archéologie urbaine, constituée notamment des fresques industrielles peintes sur les bâtiments et les traces de maisons, brûlées ou démolies. En plein cœur du débat sur la survie de l'immense fresque imprimée du Southam building *The Montreal printing company SOUTHAM*, on se retrouve bien peu outillé pour livrer bataille à un promoteur qui investit massivement dans un projet de reconversion et de construction. En quoi le promoteur, les résidents et la Ville sortent-ils gagnants de l'effacement de l'immense trace de l'ère industrielle dans ce quartier traditionnellement voué à l'imprimerie et aux sièges des grands quotidiens montréalais surnommé *Paper Hill* ? Y a-t-il là occasion de montrer notre réel engagement dans la sauvegarde du patrimoine montréalais en considérant de nouveaux éléments patrimoniaux. Plus de trente ans après l'épisode de la maison Van Horne, il est temps d'élargir la notion de sauvegarde du patrimoine et de travailler à la conservation des traces, aussi minimes peuvent-elles être considérées.

Proposition d'une planification paysagère – intégrant les notions patrimoine paysager - pararrondissement

Il est pertinent de proposer ici une gestion du patrimoine paysager ou de la notion « paysages » dans laquelle la Ville de Montréal demeure à la tête des grandes décisions, mais où chaque arrondissement planifie sa propre gestion, ce qui est en soi une réalité.

Chaque arrondissement devrait avoir un architecte paysagiste intégré à l'équipe (géomatique, architecture, urbanisme) de la Division de l'aménagement urbain. La présence d'un tel spécialiste de l'aménagement est essentielle au même titre qu'une distribution des actions et des décisions, de la Ville au central aux arrondissements.

Au-delà des secteurs significatifs et des secteurs à critères, les arrondissements pourraient se doter d'un cadre d'intervention et de conservation du paysage qui inclurait une variété d'éléments distincts qui demanderait des spécialisations diverses. Le patrimoine paysager riverain et naturel serait davantage à l'avant dans certains arrondissements contrairement à d'autres où la dimension urbaine prendrait le dessus.

Il ne faut surtout pas limiter les inventaires aux seuls secteurs identifiés dans le Plan d'urbanisme. Il faut procéder à l'inventaire des tous les espaces verts et naturels, des parcs, places, jardins et lieux aménagés, à l'échelle métropolitaine et à l'échelle des arrondissements. À l'instar de la synthèse historique et le plan stratégique de conservation et de mise en valeur des églises de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, en cours de réalisation (dépôt mai 2005) par Jonathan Cha et Luc Noppen de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, un tel modèle d'intervention prouve sa réussite puisqu'il s'attarde à un territoire cohérent dans son histoire et sa spatialité. Il s'agit de **donner de la valeur à la notion d'arrondissement, à sa spécificité (identité, paysages, caractère propre)** et de valoriser le patrimoine. **Un plan stratégique de gestion du paysage** pourrait voir le jour, avec ses propres systèmes d'analyses et de valeurs paysagères.

CONCLUSION et RECOMMANDATIONS

Bref, le Projet de politique du patrimoine ouvre la voie à un discours et à un réel plan de travail (on l'espère) sur les multiples et complexes composantes du patrimoine montréalais.

Toutefois,

- Il faut se prévaloir d'une définition claire et commune de la notion « paysages », du patrimoine paysager– dans l'objectif d'une reconnaissance de la notion
- Il faut suivre une méthodologie, réaliser des inventaires et des analyses en lien avec les autres domaines et champs d'expertises, en plus de se doter d'un échéancier spécifique au paysage
- Il faut intégrer systématiquement la notion « paysages » dans les dossiers urbains et assurer la présence des professionnels du milieu paysage (patrimoine sacré, industriel, local, immatériel, etc.)
- Il faut poursuivre les efforts de communications et de diffusion des études
- Il faut favoriser la prise en charge de la dimension « paysages » par les arrondissements, prévoir les moyens pour le faire et viser des plans stratégiques de gestion « paysages » qui intègrent la notion patrimoine paysager
- Il faut, enfin, réfléchir à des possibles statuts de reconnaissance pour les paysages

Le résultat de cette réflexion, du point de vue « paysages » a été apporté dans l'optique de retombées positives des interventions en patrimoine, en espérant qu'elle contribue à générer un débat et une meilleure compréhension de la notion de « paysages » et qu'elle prenne une part plus significative dans la recherche et l'application de stratégie d'aménagement et de conservation du patrimoine de la métropole.

Avoir une politique d'ensemble claire pour l'entièreté du territoire, à l'instar de la cohérence et de l'efficacité des mesures de protection pour le mont Royal, est un souhait, en espérant que les éléments du paysage soient pris en considération à leur juste valeur et que les leurs clefs du paysage participent davantage à ce grand projet montréalais.

Rédigé et présenté par JONATHAN CHA, B.A.P., UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
POUR L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
26 JANVIER 2005

Les éléments de l'architecture de paysage

Patrimoine paysager- paysages

Paysage urbain / Paysage naturel

1. Paysage urbain

Paysage bâti, aménagé, culturel

Places, squares et jardins

Grands Parcs, Parcs métropolitains

Terrain de golf

Parcs de quartiers

Entrée et sortie de ville

Ville intérieure et souterraine

Espace et domaine public

Rue et quartiers résidentiels

Corridors de transports

Rives

2. Paysage naturel

Paysage « vert » et « bleu »

Arbre, flore, espèces végétales

Parcs naturels, réserves écologiques, milieux humides

Montréal, ville insulaire : berges, rives, proximité et accès à l'eau

Milieu naturel

Parcs régionaux

Topographie, hydrographie, géomorphologie

Paysage visuel, gestion des ressources, continuité spatiale